

Janvier 2015

« ALLONS DE L'AVANT,
UNIS DANS L'ACTION »



PLAN CADRE DES **NATIONS UNIES**
POUR **L'AIDE AU DEVELOPPEMENT**
(PNUAD/UNDAF) **2015-2019**

**Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
Union des Comores 2015-2019**

Pour le Gouvernement

Abdoulkarim Mohamed,
Ministre des Relations Extérieures
et de la Coopération, chargé de la Dias-
pora, de la Francophonie et du Monde
arabe



Pour l'Equipe de Pays des Nations Unies

Douglas Casson Coutts,
Coordonnateur Résident du système des
Nations Unies aux Comores, Représentant
du PNUD et de l'UNFPA



Moroni, Comores

2 décembre 2014

Signatures

En signant ce document, nous, membres de l'Equipe en Union des Comores dans le respect du mandat, des compétences et du processus de prise de décision de chacune des organisations des Nations Unies, nous engageons à adopter cette stratégie commune pour renforcer notre coopération en vue d'atteindre la performance et l'impact à travers une réponse commune aux besoins de développement des Comores.

Douglas Casson Coutts

Représentant Résident du PNUD et UNFPA



Dr Rosa Maria Da Silva

Représentant Résident de l'OMS



Pierre Ngom

Représentant de l'UNICEF



Djelid, Mohamed

Représentant de l'UNESCO



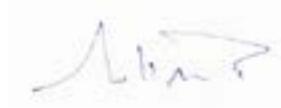
Patrice Talla

Représentant de la FAO



Willem Van Milink

Représentant du PAM



Axumite Gebre-Egziabher

Représentant de l'UNHABITAT



Laurence Ansermet

Représentant de l'ONUDI



Claire Mulanga Tshidibi

Représentant de ONUSIDA
(Madagascar)



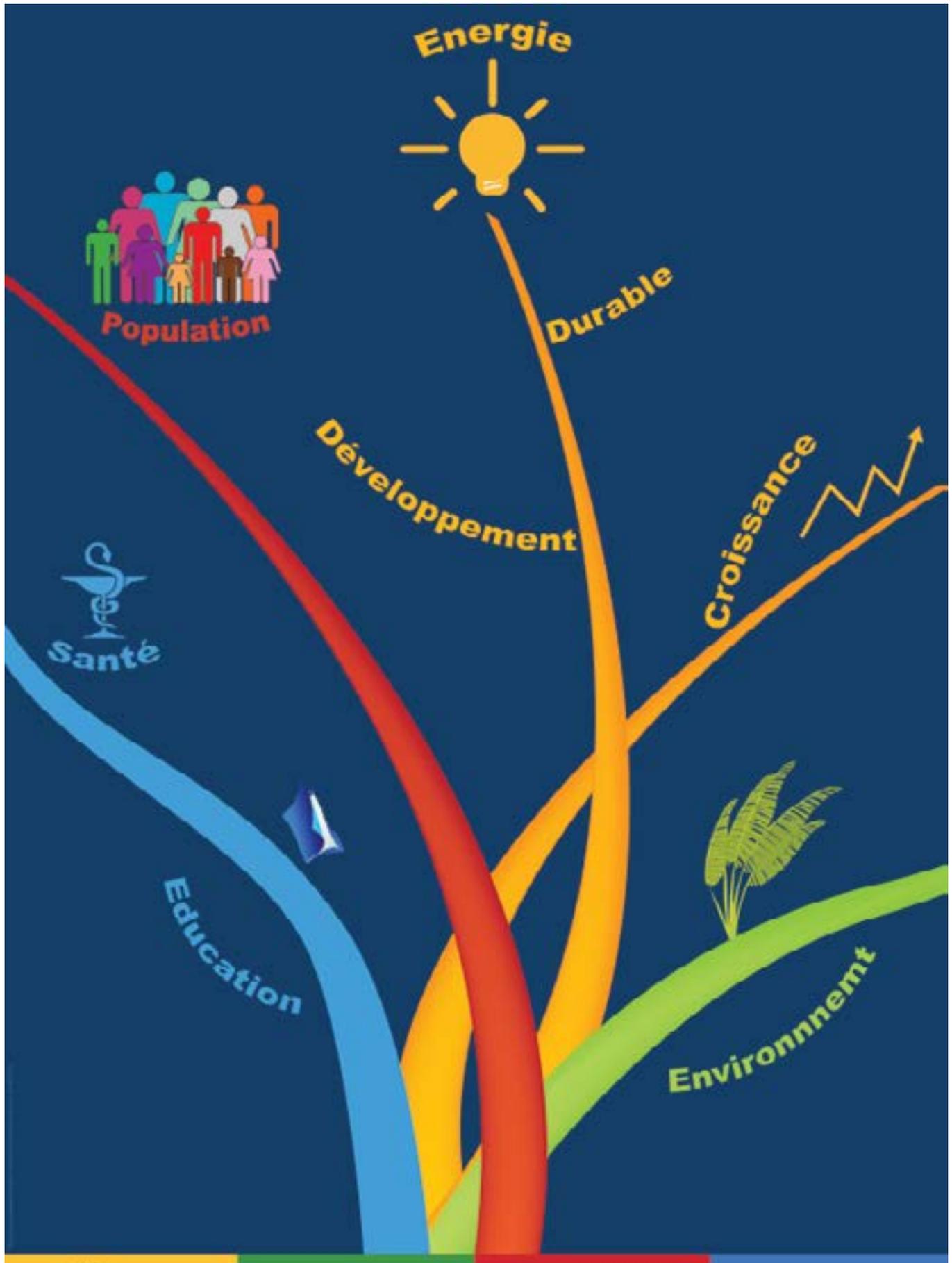
Christian Ntsay

Représentant du BIT



SOMMAIRE

Page signatures.....	II
Avant propos.....	IV
Sigles et abréviations.....	V
Résumé exécutif.....	VII
 INTRODUCTION _____	1
1.1 Contexte	1
1.2. Bilan et leçons apprises du PNUAD 2008-2014	5
1.3. Processus d'élaboration du PNUAD	8
 LES RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION _____	9
2.1. Domaines de coopération	9
2.1.1. Croissance accélérée, diversifiée et durable	9
2.1.2. Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages	10
2.1.3. Renforcement de la gouvernance et de la résilience institutionnelle et humaine	12
2.2. Thèmes transversaux	13
 RESSOURCES REQUISES _____	14
 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI/EVALUATION _____	15
 ANNEXES _____	17
Annexe 1 : matrice des résultats du PNUAD 2015-2019	17
Annexe 2 : matrice des produits et cadres budgétaires	26
Annexe 3 : calendrier de suivi et évaluation	54



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux



Sigles et abréviations

AFD	Agence Française de Développement
AMIE	Appui à la Micro - Entreprise
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BCC	Banque Centrale des Comores
BCR	Bureau du Coordonnateur Résident
BDC	Banque de Développement des Comores
BIC	Banque pour l'Industrie et le Commerce des Comores
BM	Banque Mondiale
CAP	Connaissances, Attitudes et Pratiques
CCA	Bilan Commun de Pays
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CNLS	Comité National de Lutte contre le VIH/SIDA et les IST
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe
DOTS	Stratégie de traitement de la tuberculose (Directly – Observed Treatment Course)
DSCRCP	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
EBC	Enquête Budget - Consommation
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIM	Enquête Intégrale auprès des Ménages
EP	Effet Programme de pays
EPT	Education Pour Tous
EVF	Éducation à la Vie Familiale
EVIH	Enquête sur le VIH / SIDA
FADC	Fonds d'appui au développement communautaire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FC / KMF	Franc Comorien
FED	Fonds Européen pour le Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GAR	Gestion Axée sur les Résultats (RBM)
HACT	Harmonized Approach to cash transfers (Approche harmonisée sur les transferts de fonds)
IDH	Indice de Développement Humain
IEC	Information - Education - Communication
IFD	Institutions Financières Décentralisées
IMF	Institutions de Micro finance
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
ISDR	Stratégie Internationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes

Sigles et abréviations (suite)

IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MA - MWE	Madji na MWEndje (Eau et Electricité des Comores)
MECK	Mutuelle d'Epargne et de Crédit ya Komori
MICS	Enquête par grappe à indicateurs multiples (Multiple Indicators Clusters Survey)
MPE	Micro et Petites Entreprises
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAE	Plan d'action pour l'environnement
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant
PEV	Programme élargi de vaccination
PF	Planification familiale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNA - EPT	Plan National d'Action de l'Education Pour Tous
PNAC	Pharmacie Nationale Autonome des Comores
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNE	Programme National de l'Environnement
PNS	Politique Nationale de Santé
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNLS	Programme National de Lutte contre le SIDA
PNUAD	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POPs	Polluants Organiques Persistants
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNFD	Réseau National Femmes et Développement
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCRP	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
S-E	Suivi Evaluation
SNU	Système des Nations Unies
SR/PF	Santé de la Reproduction / Planification Familiale
SSB	Services Sociaux de Base
SOP	Standard Operating Procedures for Delivering as One
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VNU	Volontaires des Nations Unies
WASH	Eau Assainissement et Hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)

RESUME EXECUTIF _____

Le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD, plus connu sous son sigle anglais UNDAF) 2015-2019 a été formulé dans un souci de **partage de responsabilités conjointement par le Gouvernement de l'Union des Comores et l'Equipe pays du Système des Nations Unies, en étroite collaboration avec les acteurs de la société civile et du secteur privé et les partenaires techniques et financiers dans un processus ouvert, participatif, inclusif et itératif.**

La formulation du PNUAD 2015-2019 est intervenue dans un contexte marqué par l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2015-2019 (SCA2D) qui sera le cadre unique de référence pour les interventions de développement aux îles Comores pour la période concernée et qui vise à promouvoir le bien-être économique, social et culturel de la population et l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) décalés à l'horizon 2020. Ainsi, la formulation du PNUAD 2015-2019 a été réalisée en synchronie avec l'élaboration de la SCA2D 2015-2019 à laquelle le SNU Comores a été fortement associé ; ce qui a permis de poser les bases pour une meilleure articulation de la réponse du SNU aux priorités nationales. Aussi, les résultats de cette collaboration devraient refléter les engagements de toutes les parties prenantes, à œuvrer pour la promotion et le respect des droits de la personne.

Le PNUAD s'appuie sur trois des quatre piliers de la SCA2D, les leçons tirées du bilan de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2010-2014 (SCRP) et sur les résultats de l'évaluation du PNUAD 2008-2014. Le document est structuré autour des trois domaines de coopération que sont : i) la croissance accélérée, diversifiée et durable, ii) le renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages, et iii) le renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelle et humaine.

Le PNUAD 2015-2019 représente le cadre régissant la contribution des Nations Unies à l'atteinte des objectifs de développement de l'Union des Comores en général et des objectifs des documents stratégiques du pays, en particulier. **A travers le PNUAD, le SNU veut contribuer à la réalisation de quatre effets ci-après :**

- **Effet 1 :** d'ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des **activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents.**

Cet effet va contribuer directement à l'objectif du Gouvernement dans le domaine de la production agricole diversifiée, du commerce extérieur et de l'exportation, de l'accès des pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à l'emploi et aux opportunités économiques (emploi et services financiers), de la gestion des ressources naturelles et de foresterie. Un accent particulier sera mis au niveau du renforcement des capacités productives, transformatives selon les normes internationales et les besoins de la compétitivité.

- **Effet 2 :** d'ici à 2019, **la population**, en particulier les groupes vulnérables, **bénéficie et utilise des services sociaux de base** et de protection de qualité, équitables et durables.

Cet effet va contribuer directement à l'objectif de l'axe 3 de la SCA2D : renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages, dans les domaines de la santé, nutrition et mortalité maternelle et infantile, éducation, eau et assainissement ainsi que de la protection sociale.

- **Effet 3** : d'ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une **meilleure gouvernance politique, administrative, et économique**, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience.

Cet effet va directement contribuer à l'objectif de l'axe 4 de la SCA2D : « **renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelles et humaines** » dans ce domaine qui porte sur la gouvernance en termes de consolidation de la démocratie et de la paix, renforcement des institutions, de l'Etat de droit, de la gouvernance administrative, locale et de promotion du développement de base.

- **Effet 4** : d'ici à 2019, les populations les plus vulnérables **assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises**.

Cet effet va également contribuer à l'objectif de l'axe 4 de la SCA2D : Renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelles et humaines dans les domaines du changement climatique et des risques et catastrophes naturelles.

Dans le cadre de ce nouveau PNUAD, **la coordination des agences vers la concrétisation d'une vision commune est une priorité et représente un défi à relever**, de même que les stratégies d'appropriation par le gouvernement. Le mécanisme de suivi-évaluation (S/E), la programmation conjointe, la GAR, le HACT, l'APBDH font l'objet d'une attention toute particulière compte tenu du fait qu'ils n'ont pas été entièrement appliqués dans la mise en œuvre du PNUAD précédent, avec comme résultante une moindre rentabilité des efforts et des synergies tant sur le plan programmatique qu'opérationnel. Aussi, dans l'esprit de la Déclaration de Paris, le positionnement des agences face aux nouvelles modalités de mise en œuvre du PNUAD devra être défini et venir renforcer l'alignement sur les modalités de gestion des programmes sectoriels nationaux.



INTRODUCTION

1.1 Contexte

1. Après avoir vécu une longue période d'instabilité politique et institutionnelle marquée par des conflits multiples, l'Union des Comores s'est engagée depuis plus de douze ans, dans un processus de consolidation de la paix et de renforcement de la démocratie, qui après deux alternances démocratiques, a permis une stabilité politique encore fragile, laquelle est mise à profit par le Gouvernement appuyé par les partenaires pour initier d'importants chantiers dans le cadre de son développement.

2. L'archipel des Comores couvre une superficie de 2.236 km² pour une population totale estimée à 745 000 habitants, avec une densité moyenne de la population très élevée qui varie entre 400 habitants et 727 habitants par km², créant une grande pression sur les ressources naturelles et environnementales. Il est constitué de quatre îles en l'occurrence Mwali (Mohéli, 290 Km²), Ndzuwani (Anjouan, 374km²), Ngazidja (Grande Comore, 1148 km²), et Maore(Mayotte, 424 km²), cette dernière étant restée sous administration française depuis l'indépendance du pays en 1975. Les Comores se classent parmi les pays les plus densément peuplés au monde. L'âge moyen de la population est de 21 années, la proportion des jeunes de moins de 20 ans est estimée à 53% et la population féminine comorienne constitue un peu plus de la moitié du total. La population est majoritairement rurale, à 67%.

3. De manière globale, malgré les efforts consentis dans le cadre de la mise en œuvre de la SCRP, les conditions de vie des populations semblent s'être détériorées au cours de la dernière décennie. En 2012, selon des estimations réalisées dans le cadre du rapport national de suivi des OMD, 45,5 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté contre 44,8 % en 2004. L'Union des Comores est placée au 159 ème rang sur 187 pays avec un Indice de développement humain (IDH) de 0,488 et a reculé de quatre places depuis 2008. Les Comores figurent parmi les pays à bas revenus avec un PIB de 680 US Dollars par habitant. En 2010, on a estimé à 117 millions US dollars, les envois de fonds de la diaspora vers les Comores, un montant qui correspond à environ 24% du PIB.

4. L'économie de l'Union des Comores est peu diversifiée et se caractérise par sa forte dépendance au secteur primaire agricole et sa grande vulnérabilité aux aléas climatiques. La base des exportations est constituée de quelques produits de rente à savoir : la vanille, l'ylang et le girofle. Le marché du travail est déséquilibré en faveur des emplois ruraux (57%). Le taux de chômage est estimé à 14% en 2012. Il est de 17% en milieu urbain contre 13% en milieu rural et s'établit à 19% pour les femmes contre 12% des hommes. Près de la moitié de la population n'a qu'un accès limité à l'eau potable, à l'électricité et aux services essentiels de base tels que l'éducation et la santé. Le niveau élevé de pauvreté et le chômage, conjugués à une croissance démographique forte (2,1% en moyenne par an), engendrent des comportements de survie qui affectent inexorablement l'environnement, les ressources naturelles et le climat social. Le taux de fécondité était de 4,3 enfants par femme en 2012 contre 4,5 en 2003. Le taux de prévalence contraceptive chez les femmes âgées de 15 à 49 était de 14,2 % en 2012. Les principales raisons de cette haute fécondité sont directement liées à :

- a) l'absence d'une politique efficace dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive pour les jeunes;
- b) un taux de prévalence contraceptive faible;
- c) un taux élevé de la demande non satisfaite de contraception (31 %);
- d) un nombre élevé de personnel peu qualifié dans les formations sanitaires.

5. En termes de développement durable, l'absence d'une vision stratégique de long terme a été à la base de la dégradation généralisée et accélérée des principales ressources naturelles qui forment la base du développement économique. C'est ainsi que l'on observe actuellement une **diminution alarmante de la couverture forestière**. Elle est passée de 6,6% en 1990 à 1,7% en 2012 et on estime à 500 ha la superficie des forêts qui disparaît chaque année, favorisant ainsi la dégradation des terres. La biomasse constitue la principale source d'énergie pour les populations. En effet, 80 % des ménages utilise encore le bois de chauffe. On assiste également à une érosion de la diversité biologique, tant en milieu forestier qu'en milieu marin et côtier. C'est une situation qui compromet dangereusement les processus écologiques vitaux tels que le cycle de l'eau, l'élimination de la pollution et la lutte contre l'envasement des zones côtières et marines. Ces problèmes sont liés à la faiblesse de la gouvernance environnementale.

6. L'union des Comores est très vulnérable aux catastrophes naturelles comme au changement climatique. Les principaux aléas auxquels fait face l'archipel sont les éruptions volcaniques (Karthala), les tempêtes, les crues subites et les inondations, les glissements de terrains et les éboulements de rochers. Ces aléas mettent en danger les vies humaines, les moyens de subsistance des populations, les infrastructures vitales et stratégiques du pays et ils ont un impact socio-économique important à chaque occurrence. La majorité des villes et des villages est concentrée dans les zones côtières et beaucoup de maisons et d'infrastructures sont construites à des endroits situés à moins de 6 mètres au-dessus du niveau de la mer. En rapport avec le dérèglement climatique, les impacts potentiels se retrouvent sur les pertes accélérées de bandes côtières, la diminution de la production agricole et halieutique, le risque élevé de contamination des nappes de base par l'eau de mer et le déplacement de plus de 10% de la population. **Il est nécessaire que la gestion des risques et catastrophes naturelles et les mesures d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique soient intégrées dans les programmes de développement du pays.** En 2007, le gouvernement a mis en place le Centre des Opérations de Secours et de la Protection Civile, qui a été transformé en Direction Générale de la Sécurité en vue de disposer à la fois des capacités de réponses et de préparation aux catastrophes au niveau national. Mais ces capacités demeurent encore très faibles pour permettre aux institutions d'intervenir efficacement en termes de système de préparation, de surveillance, d'information pour une alerte précoce, et de disponibilités de données de base pour les évaluations, la coordination et la communication à tous les niveaux.

7. Dans le domaine social, sur la période 1990-2012, le rapport d'évaluation de la SCRP ainsi que le rapport national sur les OMD de 2013, indiquent des **progrès appréciables dans la mesure où la plupart des indicateurs de santé et d'éducation affichent des améliorations importantes**. Sur cette période, la mortalité juvénile passe de 86 pour mille à 35,3 pour mille, la mortalité des enfants de moins de cinq ans de 122 pour mille à 50 pour mille et la mortalité maternelle de 517 à 172 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le taux de scolarisation a augmenté de façon sensible passant de 62% à 79,94%, le rapport de fille/garçon est de 0,9 au primaire et de 1,1 au secondaire.

En 2012, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 66,3 ans pour les hommes et 68,9 ans, pour les femmes. Les taux de prévalence des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA restent faibles. Pour le VIH/Sida, il serait inférieur à 1%, mais en l'absence d'un système de dépistage systématique et de collecte performante de données, ces estimations peuvent ne point refléter la réalité. Par ailleurs, les comportements à risque qui prévalent dans le pays constituent autant de facteurs qui peuvent entraîner une explosion des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA, particulièrement chez les jeunes et les adolescents.

L'évaluation de la SCRP souligne que ces avancées dans le développement social ont été réalisées grâce aux contributions des partenaires au développement, et restent fragiles dans la mesure où la contribution du Gouvernement est très faible en raison de ses capacités financières actuelles limitées. L'absence d'un cadre coordonné des actions en faveur du développement intégré et le faible taux de préscolarisation défavorisent la préparation harmonieuse du jeune enfant notamment les plus vulnérables. Par ailleurs, l'absence d'une politique de prise en charge des enfants vulnérables, notamment ceux souffrant de handicap, associée à la faible qualification des enseignants et la pénurie de manuels scolaires adéquats se répercute négativement sur l'accès et surtout sur la qualité de l'enseignement qui reste à améliorer.

8. La prévalence de la malnutrition chronique est variable selon les îles, elle est de 23% à Mwali et à Ngazidja et de 35 % à Ndzuwani. La question de la malnutrition est liée à l'absence d'un plan multisectoriel et d'un protocole national standard de prise en charge de la malnutrition aiguë sévère. **On estime aussi que seulement 12 % de la population a accès à l'eau potable** même si 71% a accès à des sources d'eau améliorées et 37% à des installations d'assainissement qui répondent aux normes d'hygiène internationales.

9. La stratégie nationale de protection des enfants les plus vulnérables validée en 2004 par le Gouvernement a identifié **13 catégories d'enfants vulnérables dont les enfants maltraités, les enfants travailleurs, les enfants placés et les enfants en conflit avec la loi qui nécessitent des mesures spéciales de protection.** Les violences contre les enfants surviennent essentiellement au sein de la famille, à l'école, et dans les rues. La violence dans le milieu familial revêt plusieurs formes (physique, sexuelle, psychologique) et provient aussi bien des parents que d'autres membres de la famille. Des données rapportées par l'UNICEF indiquent qu'en 2012 près de 14% des enfants (filles et garçons) âgés de 15 ans à 19 ans auraient subi des violences physiques ou sexuelles. L'incidence des grossesses chez les jeunes filles de 15-19 ans était estimée à 70 pour mille en 2012. La tendance à une sexualité précoce expose les jeunes filles à des grossesses non désirées, aux avortements et aux infections sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA. L'exploitation des enfants par le travail continue de prendre des proportions inquiétantes aux Comores bien que le nouveau code du travail interdise le travail des enfants (33% des garçons et 39% des filles de 5 à 14 ans seraient impliqués dans le travail des enfants). Cette main d'œuvre enfantine englobe une diversité d'enfants effectuant une large variété de tâches. Ces enfants travailleurs sont en majorité déscolarisés ou reçoivent une éducation insuffisante.

10. Des efforts appréciables ont été réalisés dans le vaste chantier de la gouvernance pour renforcer l'environnement juridique, créer un climat politique apaisé et renforcer la cohésion sociale, en vue de créer des conditions favorables à la mise en œuvre des politiques de développement. Toutefois, beaucoup de défis demeurent, en lien avec la modernisation du cadre juridique, le renforcement des institutions administratives et judiciaires et la culture démocratique. **Les lois comoriennes doivent notamment être harmonisées aux conventions ratifiées par le pays.** Des mesures adéquates sont requises pour remédier aux défaillances constatées dans l'appareil administratif et judiciaire notamment en termes de décentralisation, déconcentration, de parachèvement des chaînons manquants de l'appareil judiciaire, ainsi que de renforcement de l'Etat.

11. **Le gouvernement a pris les mesures légales requises pour engager les Comores sur la voie d'une décentralisation effective.** Il s'agit notamment de l'adoption de la loi sur la décentralisation, la loi sur l'organisation territoriale et celle sur l'organisation du scrutin communal. Il a procédé à la création de 54 communes et a initié la formation du personnel communal. Néanmoins ce processus est actuellement à un stade peu avancé et beaucoup d'efforts sont nécessaires pour progresser convenablement. En effet, il exige une grande réforme administrative (décentralisation politique, administrative et financière) non encore engagée, alors qu'elle doit conférer aux îles une autonomie pour une prise en main effective des affaires locales par les collectivités. Elle doit également garantir une participation citoyenne des populations au processus de consolidation de la paix et de la cohésion sociale, ainsi qu'à la mise en œuvre et au contrôle des politiques

et programmes de développement à la base. Pour ce qui est de la justice pour mineurs, les lois N°05-020/AU relative à l'organisation transitoire des juridictions pour mineurs et N°02-021/AU relative à la protection de l'enfance et à la répression de la délinquance juvénile, adoptées le 31 décembre 2005, ne sont toujours pas effectives, étant donné qu'aucune de leurs principales dispositions n'est entrée en application.

12. Aussi, malgré des efforts reconnus par Transparency International au sujet de l'adoption de la stratégie nationale de prévention et du plan d'action contre la corruption, de la mise en place de la Commission Anticorruption, et de l'organisation de séminaires de sensibilisation sur le sujet, **la corruption reste un phénomène répandu et préoccupant dans le pays.**

13. L'adoption de la politique nationale de l'équité et de l'égalité de genre est une avancée importante, de même que la mise en place de Points Focaux Genre au niveau de chaque ministère qui va permettre autant que possible d'intégrer le genre dans les politiques et programmes sectoriels. Néanmoins, même si le chiffre avancé de 27,2% de taux de participation des femmes dans le gouvernement laisse présumer une présence de celles-ci dans le processus de décisions et de gestion du pouvoir, cet indicateur reste en-deçà des aspirations du « Réseau Femmes et Développement » qui aspire à au moins 33% à ce propos. Dans le pays, on est encore loin de la parité hommes femmes dans les emplois salariés et les femmes seraient plus victimes du chômage que les hommes. La violence basée sur le genre comme on l'a indiqué plus avant est un grand fléau dont les moyens de lutte restent limités. **En matière des droits de l'Homme, la nécessité d'intégrer les droits de l'Homme dans la réforme de l'administration et de la justice se fait sentir.**

14. Dans le domaine de la gouvernance, les défis auxquels l'Union des Comores fait face portent sur la faiblesse des services d'appui et des capacités de gestion et de planification qui devraient garantir l'application des principes de redevabilité, de responsabilité mutuelle et de la transparence ; ils sont aussi liés à l'absence d'outils appropriés pour rendre opérationnelles les structures en charge de la planification, de la programmation, de la coordination et du suivi évaluation ainsi que pour faciliter la concertation et la collaboration aux niveaux national, régional et local en impliquant le gouvernement, les ministères et leurs services techniques déconcentrés ainsi que les collectivités locales.

15. Le pays a adhéré à la **Déclaration de Paris** et a pris des mesures pour assurer la coordination de l'aide. Il a notamment élaboré une stratégie de coopération pour le développement. Mais des besoins en renforcement des capacités et en assistance technique se font sentir à tous les niveaux. **L'évaluation de la SCRP a mis en évidence l'inexistence de données et de statistiques fiables et actualisées dans la plupart des secteurs qui permettent un suivi régulier des programmes et projets de développement.** Il va falloir pour la plateforme qui a été mise en place à cet effet, assurer un soutien pour la rendre opérationnelle et assurer la mise en place de bases de données fiables et à jour pour les besoins de planification dans la plupart des secteurs.

16. Face à ces défis et sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre de la SCRP 2010-2014, le **Gouvernement vient de décider la formulation d'une nouvelle stratégie nationale de développement pour la période 2015-2019, dénommée « Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) ».** Cette stratégie vise une croissance économique accélérée, forte et génératrice d'emplois décents, tout en promouvant un développement durable dans le pays. Elle capitalise les réformes engagées depuis l'adoption de la SCRP et s'inscrit en ligne avec les engagements pris par le pays dans les différentes conférences internationales, notamment celles organisées sous l'égide des Nations Unies.

1.2. Bilan et leçons apprises du PNUAD 2008-2014

17. L'Union des Comores s'est dotée en 2009 d'une Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCRP) couvrant la période 2010-2014 dont la version intérimaire avait été élaborée en 2003 et actualisée en 2005. Le PNUAD (2008-2012) avait été élaboré sur la base de cette version intérimaire 2006-2010 puis actualisé après adoption de la SCRP complète 2010-2014. Aussi, de façon exceptionnelle et principalement pour permettre d'assurer une meilleure cohérence et un plus grand impact de l'action du Système des Nations Unies (SNU), le Gouvernement de l'Union des Comores et le SNU ont convenu la prolongation du PNUAD de deux ans supplémentaires afin de réaliser l'alignement temporel du nouvel UNDAF 2015-2019 avec le nouveau cadre stratégique de développement du pays, la SCA2D 2015-2019 et ce, en conformité avec les recommandations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

18. L'Union des Comores participe à l'initiative « Unis dans l'action » à titre volontaire et pour concrétiser cette volonté, les agences des Nations unies ont préparé le « Programme unique » en vue de mettre ensemble et sous un même engagement, leurs avantages comparatifs spécifiques et collectifs comme une réponse unique aux priorités nationales inscrites dans la SCRP. Les domaines de concentration du programme unique sont ceux retenus dans le cadre du PNUAD 2008-2014 mais avec des résultats reformulés pour focaliser davantage l'action et prendre en considération d'autres défis émergents identifiés lors de la formulation de la SCRP 2010-2014. Il est articulé sur les quatre domaines suivants :

- i) **croissance économique durable;**
- ii) **gouvernance démocratique ;**
- iii) **capital humain ;**
- iv) **environnement et changement climatique.**

L'évaluation de la mise en œuvre du programme unique a été intégrée dans celle du PNUAD 2010-2014 dont il était le plan d'action. Sa mise en œuvre a souffert des dysfonctionnements relevés au niveau des dispositifs prévus à cet effet, l'approche projet ayant pris le dessus, mais son contenu demeure pertinent.

19. Dans le domaine de la croissance économique, l'évaluation du PNUAD 2008-2014 souligne que le SNU a contribué au renforcement institutionnel des dispositifs nécessaires à la promotion de l'emploi décent et l'élaboration d'une politique nationale de l'emploi, et pour laquelle des mesures ont été prises au niveau sectoriel (agriculture, pêche, artisanat...etc.) et géographique pour sa mise en œuvre. Le SNU a également consacré des ressources importantes dans l'établissement d'un cadre habilitant pour le développement du commerce et la promotion des investissements, ainsi que dans la mise en place de mesures de facilitation pour l'accession du pays à l'OMC. En plus, le SNU a aidé à promouvoir un climat habilitant pour la finance inclusive et notamment dans le renforcement de la capacité à fournir des microcrédits et des conseils aux micros entreprises.

20. Le SNU a également apporté un appui important pour promouvoir les capacités en matière de gestion du développement incluant la coordination de l'aide et pour le développement du système statistique national. Le pays dispose d'une base de données en ligne sur l'aide (DAD-Comores) développé avec l'assistance du SNU, lequel a également apporté un soutien multiforme à la préparation de la SCRP. Le SNU a, par ailleurs, aidé à la mise en place de la base de données nationale « Comores Infos » qui a pour ambition de faciliter les processus d'évaluation et de coordination des programmes de développement. Toutefois, cette base de données demeure insuffisamment exploitée et ne fait pas l'objet d'une actualisation systématique.

21. La grande majorité de la population des Comores vit du secteur primaire, or le rapport souligne que les domaines de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et, en général, de la sécurité alimentaire, ont reçu un appui modeste de la part du SNU, au vu des besoins criants des communautés rurales qui devraient constituer une des principales priorités du présent PNUAD. L'agriculture et la pêche sont par ailleurs les secteurs qui offrent le plus de possibilités pour accélérer la croissance, assurer la sécurité alimentaire, créer des emplois, accroître les revenus des pauvres et contribuer à la balance commerciale et au développement de l'agro-industrie.

22. Dans le domaine de la gouvernance, le SNU a joué un rôle important dans la mise en place des nouvelles structures, attitudes et instruments capables de créer un environnement juridique, politique et social soutenable et ceci à travers la mise en œuvre de la politique nationale d'égalité et d'équité de genre, de la politique nationale de solidarité, le renforcement des connaissances et du respect des droits humains y compris des femmes et des enfants (à travers le Programme International pour l'abolition du travail des enfants, IPEC), l'appui à la mise en place de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés, la conduite des élections présidentielles d'Anjouan en 2008, des élections législatives et des conseillers en 2009, des élections harmonisées des Gouverneurs et du Président de l'Union en 2010, l'appui au Parlement, le renforcement de la participation des femmes dans la prise de décision et l'appui à l'institution judiciaire.

23. Les efforts dans le domaine des services sociaux ont principalement porté sur :

- i) le **renforcement de la planification**, de la coordination, et du suivi évaluation des systèmes de santé et d'éducation ;
- ii) l'**amélioration de l'accès des groupes vulnérables aux services de santé** et de nutrition ainsi que l'accès des filles et des garçons à l'Education (préélémentaire et élémentaire) ;
- iii) l'**amélioration de la qualité des services de santé** dont la prise en charge des urgences obstétricales et des services de l'éducation ;
- iv) la **protection sociale** à travers la réforme de la caisse de prévoyance sociale et le renforcement des capacités de la caisse de retraite et des services d'écoute et de protection des enfants victimes de violence ;

Le contrôle de certaines maladies à travers la vaccination a été réalisé notamment l'élimination du tétanos maternel et néonatal et le contrôle de la rougeole, et un meilleur contrôle du paludisme à travers l'utilisation des moustiquaires imprégnées pour 61% des enfants de moins de cinq ans et 65% des femmes enceintes. La prévalence du VIH Sida est estimée à moins de 1%. La couverture préscolaire est passée de 4 à 14%, le taux d'admission en 1ère année primaire est passé de 35 à 60% et le taux de réussite en fin de cycle primaire est passé de 30 à 70%.

24. Dans le domaine de l'environnement, l'appui du SNU a permis de mettre en place des capacités en matière de gestion de l'environnement dans les zones prioritaires de conservation de la biodiversité et le développement d'une culture de sécurité et de résilience ainsi que l'établissement de mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes. Le pays s'est également doté d'une stratégie nationale de l'eau et de l'assainissement jusqu'à l'horizon 2030.

25. Malgré tous ces efforts, les évaluations de la SCRP et de l'UNDAF font ressortir la persistance de **défis importants** ci-après :

- ➔ Une **économie faiblement diversifiée**, peu compétitive et fortement vulnérable aux aléas climatiques;
- ➔ Une **population jeune subissant le chômage** avec de sombres perspectives d'emploi, notamment à cause d'un secteur privé peu dynamique dans un contexte de formation professionnelle peu adaptée en réponse aux besoins des marchés ;
- ➔ La **précarité monétaire** marquée à la fois par le peu d'ouverture pour les petites et moyennes entreprises génératrices de revenus et par l'injection de transferts soutenus de la diaspora pouvant être estimés jusqu'à 25% du PIB ;
- ➔ Une **économie avec un secteur informel important** avec peu de revenus réinvestis dans le développement local ou communautaire de manière structurée;
- ➔ Les **faiblesses organisationnelles et institutionnelles** qui limitent les capacités d'encadrement des services et des secteurs sociaux et économiques ;
- ➔ Une **faible gouvernance et des défaillances de l'appareil administratif**, en particulier dans le cadre des processus de décentralisation et de développement local ;
- ➔ Des **déficits alimentaires et une malnutrition alarmante** qui réduisent les capacités contributives au développement d'une grande partie de la population ;
- ➔ Un **faible développement du capital humain** qui nécessite la création de compétences capables de prendre en charge le développement du pays ;
- ➔ Des **services sociaux de base** dont les performances et la qualité demeurent insuffisantes ;
- ➔ Des **inégalités d'ordre structurel et culturel** qui freinent l'épanouissement des femmes ;
- ➔ La **faible capacité des services gouvernementaux à assurer l'absorption des fonds mobilisés**, le suivi des interventions et des projets, les données existantes étant généralement parcellaires ou non accessibles.



26. En outre, en rapport avec les dispositifs de gestion et de coordination retenus dans le PNUAD 2008-2014, l'évaluation a constaté que les mesures envisagées dans l'UNDAF et dans le Programme Unique n'avaient pas été pleinement suivies. Les organes qui devaient être mis en place, c'est à dire le Comité Directeur (Gouvernement – SNU), le Comité de pilotage (SNU seulement), le Task Force UNDAF et les autres groupes thématiques (genre et droits humains, et environnement...) ne se sont pas réunis de façon régulière et systématique, surtout au cours des deux dernières années, bien que des réunions annuelles avec le Gouvernement aient eu lieu. En plus, les Clusters n'ont guère été actifs sauf, sur une base ad hoc, pour la préparation des Plans de Travail Annuel (PTA). Le dispositif mis en place pour le suivi-évaluation n'a pas fonctionné convenablement pour assurer la préparation de rapports réguliers de mise en œuvre de l'UNDAF.

1.3. Processus d'élaboration du PNUAD

27. Suite à l'évaluation de la mise en œuvre de la SCRП, et se fondant sur les leçons apprises, le Gouvernement Comorien en collaboration avec ses partenaires au développement a commencé le processus de formulation d'une nouvelle stratégie de développement dénommée « Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) ». [Suite à une requête en date du 3 septembre 2013 du Ministère des Relations Extérieures adressée au Coordonnateur Résident, l'Equipe Pays des Nations Unies démarra immédiatement le processus de préparation du nouveau PNUAD](#) pour la période de 2015-2019, avec une attention particulière à son alignement aux priorités de la SCA2D et en accordant une attention particulière aux conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent PNUAD.

28. Ainsi, [le présent document tient compte de l'analyse de situation et des leçons tirées et recommandations issues de l'évaluation de la SCRП et du précédent PNUAD](#). La première recommandation porte sur un meilleur alignement effectif du PNUAD sur le prochain outil programmatique du pays : « la SCA2D ». Sur la base du constat d'un alignement insuffisant du précédent PNUAD à la SCRП, l'évaluation a encore recommandé que lors de la préparation de la SCA2D, les Groupes des Résultats du SNU et les Groupes Techniques Sectoriels (GTS) en charge de la préparation du SCA2D se réunissent pour s'accorder sur les domaines et les thématiques à appuyer, et les termes à employer, afin de faciliter le suivi des deux côtés, gouvernement et partenaires. Cette recommandation a été suivie au cours des différents travaux de groupes sectoriels mis en place pour l'élaboration des deux documents.

29. Les agences des Nations unies ont participé efficacement à l'atelier de planification stratégique sur la formulation de la SCA2D qui a précédé celui du PNUAD tenu les 23 et 24 février 2014. Le gouvernement ainsi que les autres acteurs nationaux du développement se sont aussi fortement impliqués dans le processus de formulation du PNUAD, ce qui a favorisé la prise en compte de ces deux recommandations. [Une feuille de route a été adoptée pour la formulation de la SCA2D et du PNUAD](#) et ainsi les deux processus ont été synchronisés pour permettre un enrichissement mutuel et un alignement total du PNUAD sur les priorités nationales.



LES RESULTATS ATTENDUS DANS LES DIFFERENTS DOMAINES DE COOPERATION

2.1. Domaines de coopération

2.1.1. Croissance accélérée, diversifiée et durable

- **Effet 1 : d'ici à 2019, les populations, surtout les plus défavorisées, mettent en œuvre des activités économiques durables, novatrices, inclusives, diversifiées, génératrices de revenus et d'emplois décents.**

30. Cet effet va contribuer directement à la **réalisation de l'objectif général de l'axe stratégique 1 de la SCA2D dans le domaine de la production agricole diversifiée, du commerce extérieur et de l'exportation**, de l'accès des couches vulnérables et pauvres de la population, en particulier les jeunes et les femmes, à l'emploi décent et aux opportunités économiques (emplois et services financiers), de la gestion des ressources naturelles et de foresterie.

31. Développement économique : **le SNU vise à appuyer l'intensification, la diversification et la commercialisation des productions agricoles**, de l'élevage et de la pêche et cherche à accroître l'accès des populations pauvres et vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, aux opportunités économiques à travers la fourniture de services financiers et non financiers inclusifs adaptés à leurs besoins. Il va soutenir la mise en œuvre de la politique commerciale du pays et plus particulièrement les efforts d'amélioration de la compétitivité des filières de rente existantes (ylang, girofle et vanille).

Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités productives, transformatives selon les normes internationales et les besoins de la compétitivité. Aussi en vue de favoriser un meilleur suivi du secteur agricole, le SNU va soutenir le renforcement de la production et l'utilisation des statistiques agricoles et apporter un appui spécifique pour l'adoption du Codex alimentarius et de normes sanitaires et phytosanitaire (SPS) idoines.

32. Equité et Egalité du genre : le SNU accordera une attention particulière à la promotion et à la mise en œuvre de la politique nationale sur **l'équité et l'égalité du genre**, à la politique nationale de solidarité et à la stratégie pour l'emploi décent. Les efforts engagés pour la formation technique et professionnelle seront poursuivis dans le cadre de la consolidation des acquis.

33. Environnement et ressources naturelles : le SNU va appuyer le renforcement de la gouvernance et de la **gestion durable des ressources naturelles et forestières**, aider à promouvoir la cogestion et le financement durable des aires protégées et l'écotourisme au bénéfice des communautés qui auront ainsi la possibilité de développer des activités économiques compatibles avec les objectifs de conservation, et favoriser la collaboration scientifique au service des systèmes terrestres, marins et de la biodiversité.

2.1.2. Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages

- **Effet 2 : d'ici à 2019, la population, en particulier les groupes vulnérables, bénéficie et utilise des services sociaux de base et de protection de qualité, équitables et durables.**

34. Cet effet va contribuer directement à la réalisation l'objectif général de l'axe stratégique 3 de la SCA2D : Renforcement de l'accès aux services sociaux de base et à la résilience des ménages, dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de la nutrition, de la protection sociale ainsi que de l'eau et de l'assainissement.

35. Education : le SNU va appuyer le pays à opérationnaliser sa politique en matière d'éducation à l'horizon 2020 et **promouvoir les systèmes éducatifs pour une préparation et apprentissage de qualité et d'équité** conférant les compétences pour la vie, soutenir la révision de la loi sur l'orientation de l'éducation, la gestion sectorielle, l'évaluation des stratégies innovantes, l'ECR (enseignement coranique rénové) et l'APC (approche par les compétences), le renforcement des capacités des acteurs éducatifs, l'équipement en matériel pédagogique tout en assurant la promotion de l'accès de tous les enfants en âge de scolarisation à l'éducation, surtout les plus vulnérables.

36. Santé et nutrition : en matière de santé et de nutrition, le SNU soutiendra le développement et la mise à jour des politiques, stratégies et des normes standards nationales en matière de santé et de nutrition. Le SNU poursuivra son appui pour le renforcement des systèmes de santé et la promotion de la santé à travers le développement des capacités nationales au niveau central, insulaire et communautaire. En vue de renforcer la planification et la budgétisation des interventions sanitaires et de nutrition, l'accent sera mis sur la formation en gestion et en planification des équipes-cadres de district.



La redevabilité des systèmes de santé sera renforcée grâce à la mise en place progressive de la performance axée sur les résultats. **Le soutien financier, technique et logistique aux programmes prioritaires, notamment la santé maternelle et néonatale**, la santé de la reproduction, le programme élargi de vaccination, l'élimination rapide du paludisme, la nutrition et les maladies non transmissibles, sera maintenu et renforcé. Sous le leadership du Gouvernement, le SNU travaillera en étroite collaboration avec les autres partenaires pour réduire la prévalence du VIH/sida, ou la maintenir à son niveau actuel (0,025 %).

Le SNU supportera la politique du gouvernement pour que les femmes enceintes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans aient accès à des structures publiques et communautaires pour la prévention et le traitement de la malnutrition, y compris dans les cas de situations humanitaires

37. Protection sociale : le SNU va appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique nationale de protection sociale et celle de la lutte contre la violence basée sur le genre, et aidera le Gouvernement à protéger les victimes de toute exploitation, violence, trafic ou pratique néfaste y compris le travail des enfants.

38. Eau et d'assainissement : le SNU poursuivra ses **efforts notamment pour appuyer la mobilisation des ressources et la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'eau** et de l'assainissement à travers l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et à l'assainissement, particulièrement au niveau des écoles et soutiendra le renforcement des capacités des communautés à la gestion et à la maintenance des installations d'eau et d'assainissement.



2.1.3. Renforcement de la gouvernance et de la résilience institutionnelle et humaine

- **Effet 3 : d'ici à 2019, les institutions étatiques et non étatiques exercent une meilleure gouvernance politique, administrative, et économique, en adéquation avec les pratiques de droits de l'homme et de résilience.**

39. Cet effet va directement contribuer à la réalisation de l'objectif général de l'axe stratégique 4 de la SCA2D : « renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelles et humaines » dans ce domaine qui porte sur la gouvernance en termes de consolidation de la démocratie et de la paix, renforcement des institutions, de l'Etat de droit, de la gouvernance administrative et locale et de promotion du développement à la base.

40. Gouvernance : le **SNU va intervenir** dans :

- i) les **processus électoraux** en vue de renforcer le cadre institutionnel et le bon déroulement des élections ;
 - ii) la **formulation d'un cadre de référence** pour doter le pays de capacités administratives plus performantes ;
 - iii) le **renforcement de la cohésion sociale**, la prévention et la gestion des conflits ;
 - iv) la **promotion des droits de l'homme** et de la justice juvénile ;
 - v) le **renforcement de la citoyenneté** et de la créativité et la promotion du tripartisme et du dialogue social ;
 - vi) la **protection et la promotion de l'expression** du patrimoine culturel ;
 - vii) le renforcement d'un **cadre législatif et réglementaire** favorisant l'équité et l'**égalité de genre**,
 - viii) la décentralisation incluant l'appui au système de planification au niveau sectoriel et insulaire et l'opérationnalisation des communes, le développement de l'économie locale en lien avec le renforcement des capacités de résilience des communautés et des institutions locales.
- En matière de développement local, le **SNU aidera le gouvernement à améliorer les conditions de vie des populations** à travers la fourniture de services de qualité particulièrement pour les femmes et les jeunes.

- **Effet 4 : d'ici à 2019, les populations les plus vulnérables assurent leur résilience aux changements climatiques et aux crises.**

41. Cet effet va également contribuer à la réalisation de l'objectif général de l'axe stratégique 4 de la SCA2D : renforcement de la gouvernance et des capacités de résilience institutionnelles et humaines particulièrement dans les domaines du changement climatique et des risques de catastrophes.

42. Changement climatique : le SNU va poursuivre son appui à la mise en œuvre de plans nationaux et sectoriels d'adaptation au changement climatique et soutenir des actions au profit des hommes, des femmes et des jeunes les plus vulnérables dans le domaine de la gestion durable de l'eau, de l'agriculture telles qu'identifiées par le premier document de PANA à la fois en milieu urbain, périurbain et rural. Le renforcement des capacités d'adaptation des institutions chargées de la gestion du secteur agricole et des ressources en eau sera au cœur de l'action. En matière d'atténuation, l'accent sera mis sur, d'une part, la promotion d'une agriculture intensive mais aussi résiliente qui optimise l'utilisation de l'eau, et, d'autre part, une politique énergétique qui privilégie le recours aux énergies nouvelles et renouvelables compatibles avec la protection de l'environnement incluant la gestion intégrée des déchets.

43. Risques de catastrophes : le SNU va accorder une attention particulière à la réduction des risques de catastrophes en soutenant le renforcement des capacités des institutions nationales, des collectivités et des communautés dans la prévention et la gestion dans ce domaine. Il favorisera notamment la collaboration scientifique au service de la réduction des risques de catastrophes. Aussi, le **SNU s'engage à développer une approche programmatique qui intègre la réduction des risques de catastrophes** et l'adaptation aux changements climatiques.

2.2. Thèmes transversaux

44. Droits de l'Homme: le SNU va poursuivre ses efforts dans le suivi du respect des droits de l'Homme et assurera un suivi approprié des recommandations des différents rapports qui seront produits. Il appuiera les activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés. Le Groupe Thématique « **Genre et Droits Humains** » sera renforcé pour faciliter la mise en œuvre de l'approche basée sur les Droits de l'Homme dans tous les domaines de coopération. Ceci comprendrait la mise à jour sur une base régulière d'un tableau de bord sur les droits humains (personnes, femmes, enfants, handicapés, etc.). Un rapport annuel devrait être formulé pour faciliter le suivi régulier.

45. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre : le Groupe Thématique Genre et Droits Humains sera renforcé pour aider le Gouvernement et le SNU dans la promotion et le suivi de la Politique Nationale de l'Égalité et l'Équité du Genre (PNEEG) et des conventions internationales relatives aux femmes. **Un rapport annuel sur ces questions devrait également être préparé et soumis à l'Equipe pays, pour les actions futures nécessaires.**

46. Environnement : en plus des activités liées à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, le Groupe Thématique Environnement devrait être chargé de préparer un rapport annuel sur les actions transversales requises. Un rapport annuel soumis à l'Equipe pays faciliterait la préparation des actions futures à envisager.

47. Gestion axée sur les résultats : la SCA2D et le présent PNUAD font la promotion de la gestion axée sur les résultats. Des mesures de renforcement de capacités seront mises en œuvre à ce propos. Le Comité Technique de gestion du PNUAD (ou celui de Suivi-Evaluation) devrait être chargé de veiller au renforcement de cette fonction.

48. Développement des capacités: en vue de permettre au Gouvernement de répondre de façon appropriée aux nombreux défis et besoins de mise en œuvre de la SCA2D et du présent PNUAD, le SNU va poursuivre ses **actions de renforcement des capacités nationales, surtout en matière de suivi évaluation** (collecte et analyse des données) et renforcer la disponibilité et l'utilisation des données de qualité désagrégées par sexes. Tout appui du SNU devrait inclure des activités visant le renforcement des capacités afin d'aider à la mise en place des conditions indispensables pour un développement durable. D'ici à 2018, le SNU s'est engagé à contribuer à la réalisation du Recensement Général de la Population et de l'Habitat, d'une Enquête agricole et d'un Inventaire forestier qui pourraient aider à élargir et à améliorer considérablement la base et la qualité des données statistiques nationales.



RESSOURCES REQUISES

49. le SNU appuiera la mobilisation et l'absorption des ressources tant internes qu'externes en vue d'assurer la mise en œuvre effective de l'UNDAF. Il veillera à la sécurisation et à l'utilisation rationnelle des fonds économisés dans le cadre de l'initiative PPTTE et renforcera la collaboration avec les partenaires bilatéraux pour une utilisation optimale des ressources.

50. Le tableau suivant indique les ressources estimatives, en dollars américains (USD), projetées pour la mise en œuvre du PNUAD 2015-2019 des Comores, soit un total de 94 835 000 USD, dont 59,5% sont déjà disponibles.

Agences des Nations Unies	Effet 1 UNDAF	Effet 2 UNDAF	Effet 3 UNDAF	Effet 4 UNDAF	TOTAL	Fonds disponibles	Fonds à mobiliser
UNAIDS							
UNDP	10 800 000		9 700 000	23 700 000	44 200 000	37 800 000	6 400 000
UNEP							
UNESCO							
UNFPA		7 300 000	800 000	400 000	8 500 000	4 000 000	4 500 000
UNHABITAT							
UNHCR							
UNICEF		19 770 000	1 115 000		20 885 000	7 226 000	13 659 000
UNMACC							
UNODC							
UN Women							
FAO	10 500 000				10 500 000	2 150 000	8 350 000
ILO	5 000 000	1 000 000	500 000		6 500 000	1 000 000	5 500 000
IOM							
WFP							
WHO		4 250 000			4 250 000	4 250 000	
TOTAL	26 300 000	32 320 000	12 115 000	24 100 000	94 835 000	56 426 000	38 409 000



MISE EN ŒUVRE ET SUIVI/EVALUATION

51. En conformité avec la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (OCDE/CAD) et en se fondant sur les principes de la gestion axée sur les résultats, le système de suivi-évaluation du PNUAD 2015-2019 est aligné sur celui de la SCA2D. La mise en œuvre du PNUAD **requiert une concertation régulière interne au SNU et une collaboration étroite entre le SNU et le Gouvernement**, ainsi que la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi alignés sur ceux de la SCA2D. Ceci est primordial pour assurer les synergies requises des interventions du SNU et leur alignement sur les priorités nationales.

Le SNU, vis-à-vis de son engagement au principe d'harmonisation, appuiera le développement du dispositif institutionnel de suivi - évaluation de la SCA2D qui est également bâti sur les principes de la Gestion Axée sur les Résultats. Il va fournir l'assistance technique et les appuis requis au système national de collecte de données et s'assurera que les indicateurs retenus vont également renseigner sur les progrès concernant les OMD. Il accordera toute son attention à la réalisation du **Recensement Général de la Population et de l'Habitat**, des enquêtes agricoles et des inventaires forestiers planifiés. Le SNU va soutenir la collecte des données dans tous les secteurs de son intervention et prendra les mesures de renforcement de capacités requises pour que le suivi et l'évaluation des programmes et projets soient efficaces.

52. Le PNUAD est mis en œuvre à travers les Documents de Programmes de Pays (CPD) ou tout autre instrument programmatique des agences. La modalité de mise en œuvre nationale (NIM) est privilégiée et les unités de gestion des projets/programmes seront limitées. Cependant, le SNU se réserve la possibilité d'utiliser la DIM (mise en œuvre directe), en cas de besoin, tout en continuant à renforcer les capacités nationales. Conformément aux exigences de la réforme, les **Agences des Nations Unies vont poursuivre les actions d'harmonisation et de simplification de leurs procédures de gestion**, notamment à travers le renforcement de la mise en œuvre du HACT concernant les agences Ex Com.

53. En vue de consolider l'approche « Unis dans l'action », le présent PNUAD est considéré comme un cadre de référence stratégique unique pour le Gouvernement et l'Equipe de pays portant sur les interventions des Nations Unies aux Comores en tant que réponse unique aux priorités nationales de développement. Le Coordonnateur Résident appuyé par l'Equipe de pays, composée de tous les chefs des agences des NU opérant aux Comores, est au premier chef responsable de sa mise en œuvre. Il rend compte au Gouvernement des progrès réalisés vers les résultats approuvés relevant du PNUAD. Un dispositif institutionnel chargé de la mise en œuvre, suivi et évaluation du PNUAD dans le cadre du SOP est proposé au niveau des paragraphes qui suivent pour appuyer le Coordonnateur Résident et l'Equipe de Pays dans ce rôle.

54. Dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre du PNUAD : le forum des partenaires au développement (FPaD), composé de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux intervenant aux Comores est la plateforme de **concertation et de coordination adopté par les PTF en vue d'assurer une synergie des interventions en matière d'aide extérieure** et d'établir les passerelles de communications et de concertation avec la partie nationale.

55. Il est convenu de mettre en place un Comité de pilotage du PNUAD dont le mandat est d'assurer le leadership dans la mise en œuvre en prenant toutes les décisions stratégiques qui s'imposent. Sa fonction est également d'assurer l'appropriation nationale. Il est coprésidé par le Ministre ayant en charge les Relations Extérieures et le Coordonnateur Résident. Il est composé de représentants du Commissariat

Général au Plan, des ministères concernés par la mise en œuvre du programme-cadre, des membres de l'Equipe de pays ou leurs représentants, des représentants des partenaires au développement, de la société civile, du secteur privé et du bureau de la coordination. **Le comité de pilotage du PNUAD travaillera en étroite collaboration avec le Comité Technique Permanent de Pilotage de la SCA2D.**

56. Un comité technique de gestion du PNUAD composé des agences et de la contrepartie nationale assure au plan technique, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PNUAD. Il organise les revues annuelles et l'évaluation finale du PNUAD. Il est aussi responsable de l'identification des obstacles et les apporte à l'attention de l'équipe de pays pour une action rapide. Le Comité a pour répondant le Commissariat général au Plan et le Comité technique permanent de pilotage de la SCA2D dont la mission est de coordonner le processus de mise en œuvre des programmes, de suivi ainsi que des révisions régulières.

57. Quatre groupes de résultats correspondant aux quatre effets du PNUAD **assureront l'obtention des résultats liés à chaque effet du PNUAD** ainsi que la mise en œuvre de programmes conjoints. Chaque groupe de résultat est présidé par une agence résidente. L'équipe de pays analysera l'opportunité de constituer un seul groupe de résultats pour le suivi de des effets 3 et 4 du présent PNUAD. Au niveau de la SCA2D, ils ont pour correspondants, les groupes techniques sectoriels pertinents. Des groupes thématiques seront mis en place sur une base ad hoc en vue d'assurer le suivi de thématiques particulières comme le genre, les droits de l'Homme ou l'environnement.

58. Le système de Suivi/Evaluation adopté, comprend des revues annuelles, une évaluation à mi-parcours, des évaluations thématiques et une évaluation finale, menées conjointement par le SNU et le Gouvernement. Les revues annuelles conjointes du PNUAD ont pour objectifs de mesurer le niveau d'atteinte des résultats escomptés, de prendre des mesures correctives requises et de renforcer la concertation entre les acteurs. Une planification biannuelle (plans d'action biannuels et glissants) permettra les ajustements requis. Toutes les agences résidentes et non résidentes participent à l'ensemble des revues de manière à favoriser les synergies entre les programmes. Les leçons apprises des différentes revues seront analysées régulièrement en vue d'opérer les ajustements requis. Les évaluations thématiques servent à alimenter le PNUAD sur les thèmes transversaux retenus. Quant à l'évaluation finale du PNUAD, elle porte sur les résultats globaux du cycle de programmation du PNUAD. Elle sera réalisée au cours de la quatrième année et reposera autant sur les rapports d'avancement que sur les résultats des enquêtes et études périodiques, qui sont programmées dans le calendrier de suivi évaluation.





Mission au sommet du volcan Karthala

Systeme des Nations Unies

Maison des Nations Unies
BP 648 - Moroni, Union des Comores
<http://www.km.one.un.org>

Retrouvez-nous sur  